

La CGT est récemment présente dans le CA de la COMUE et conformément à ses engagements, elle adresse à l'ensemble de la Communauté universitaire, un compte-rendu de cette instance.

Principaux points abordés :

Quelques points actualité :

- Situation Ukraine et questions sur le rapatriement d'étudiants ukrainiens
- Contrat de site/plan Etat Région (CPER) : signature en décembre 2022  
Le président Lyon 1 conteste la méthode de travail du dossier par la Métropole de Lyon
- **L'élue CGT rappelle que c'est la journée internationale des droits des femmes**
- Lectures des procurations

#### **1- Compte rendu financier 2021**

Présentation du bilan

Informations : turn over important du personnel de la comptabilité

Trésorerie en baisse (-20 M€),

Fonds de roulement -12M€ Forte tension sur la trésorerie, liée aux dépenses non financées (plan campus) non couvertes par l'emprunt et les subventions d'investissement

Quelques informations supplémentaires : des provisions pour litiges ont été comptabilisées :

- - 468 000.00 € pour des contributions de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) dont les délibérations en conseil d'administration ont été annulées par le tribunal administratif de Lyon ;
- - 4 556.20 € pour des trop perçus en paie non recouverts ;
- - 49 680.00 € pour dépenses non justifiées auprès du financeur Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- - 38 185.06 € pour des factures émises en double ;
- - 90 000.00 € pour des contributions pour le membre ITECH ;
- - 69 750.00 € pour des indemnités versées dans le cadre du Scientific Advisory Board dont la délibération du Conseil d'administration en date du 10 octobre 2017 a été annulée par le tribunal administratif de Lyon (dans cadre de feu l'idex) ;
- - 57 048.70 € pour des dépenses PALSE hors cadre par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR).

#### **Questions interventions CGT :**

L'élue CGT remercie les collègues pour cette présentation très claire et très pédagogique

#### **Une remarque et une question CGT :**

Nous relevons l'augmentation significative inquiétante des emplois non permanents, en ETP

Passant pour les EC de 86 à 108 et pour les BIATSS de 107 à 116

Réponse de l'UDL : ces postes sont financés par des LABEX, l'UDL n'étant pas employeur direct

Les provisions pour litiges qui représentent un montant important vont-elles être enfin soldées ? montant global atteignant les **800000€**

Réponse de l'agent comptable : ces dettes vont être soldées et l'UDL s'engage à rembourser ses sommes sans délai.

Vote sur le compte financier : 1 abstention (CGT)

Vote Pour : tous les élu-es (président-es – représentants métropoles – représentants EC et BIATSS – représentants étudiants)

## 2- Rapport activité dotation du plan campus 2021

Plan campus : partenariats publics/privés, les coûts totaux des opérations :

PPP LYON sud : 20 M€

Contrat partenariat ENS : 36M€

MOP les quais : 59M€

CREM LA DOUA (Lyon1 et INSA) : 188M€

MOP chimie-Bio : 17M€

Prorogation de la convention (6<sup>ème</sup> tirage emprunt auprès de la caisse des dépôts)

Remarques CGT : Ces types de financements sont largement remis en cause et systématiquement dénoncés par la CGT, ils sont très coûteux et sont une manne financière pour le secteur privé.

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/03/12/trop-couteux-les-partenariats-public-privé-n-ont-plus-la-cote\\_5269553](https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/03/12/trop-couteux-les-partenariats-public-privé-n-ont-plus-la-cote_5269553)

vote Contre : CGT

1 abstention

Le reste des élus votent POUR sans peu de réaction (voire pas de réaction du tout)

## 3- Plan égalité femmes/hommes COMUE

### REMARQUES ET QUESTIONS CGT :

Nous notons pour faire une petite pointe d'humour que nos présidents assis en face de nous, sont très majoritairement des hommes.

Nous n'avons pas les informations concernant :

Données générées collègues travaillant à temps partiel

Quel plan d'action pour la titularisation des collègues car on sait que la précarité touche massivement les femmes ?

Le référent VSS : par qui sera-t-il nommé ?

Rappel : page 8 des orientations stratégiques du ministère pour 2022

La référente ou le référent CHSCT est un représentant du personnel désigné par les membres de cette instance. Les établissements sont invités à désigner la référente ou le référent de leur CHSCT et à préciser ses missions en se référant à l'annexe 2 du document.

Réponse de la direction COMUE : Enquête sur les VSS en cours à la COMUE et sera rendue publique

Un référent VSS sera désigné par le CHSCT conformément aux directives du ministère avec une lettre de mission définie dans le courrier ministériel

Aucune information sur un plan de titularisation

## 4- Politiques emplois étudiants

Des contrats étudiants vont être proposés sur différents volets : « sensibilisation par les pairs », « précarité » et « accueil des orientation des étudiants ».

Le projet, les grandes lignes : Volume proposé par la COMUE : Pour le volet « sensibilisation par les pairs », la COMUE estime devoir recourir à **un volume de 1 620 heures sur l'année** : Ces heures donneront lieu à plusieurs contrats étudiants selon les disponibilités des étudiants et dans la limite de 25h/mois - maximum/étudiant (5h/semaine en moyenne).

Pour le volet « précarité » et « accueil, orientation des étudiants », la COMUE estime devoir recourir à un **volume total de 500h sur l'année** : Ces heures donneront lieu à plusieurs contrats étudiants selon les disponibilités des étudiants et dans la limite de 50h/mois maximum/étudiant (10h /semaine en moyenne). Le taux horaire applicable à ces contrats étudiant est égal au SMIC horaire brut en vigueur.

REMARQUES INTERVENTIONS CGT : nous abordons des volets précarité et c'est évidemment louable, il aurait été logique d'appliquer le taux horaire le mieux disant sur la place lyonnaise et stéphanoise : par exemple pour Lyon 3 ou à l'ENS, le taux appliqué (12,28€) est nettement supérieur au SMIC (10,75€) proposé ici par la COMUE ; Pour lutter efficacement contre la précarité étudiante, pourrait-on à minima augmenter significativement l'enveloppe dédiée, ce qui serait bénéfique à toute la communauté étudiante ?

*Aucune réaction des chefs d'établissements, président-es, ni des élu-es , silence des élus étudiants : donc pas d'augmentation pour les étudiants vers le mieux disant qui devront se contenter de vivre (in)dignement avec le SMIC !!!*

## **CR rédigé par votre élue CGT au CA COMUE**

